



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 06
DÉCEMBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur François McKinnon	Conseiller

ÉTAIENT ABSENTS:

Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Landry	Directeur général
Madame Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h03.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**3. RÉOLUTION N^o 2022-197
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

D'

**4. RÉOLUTION N^o 2022-198
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08
NOVEMBRE 2022 : ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 08 novembre 2022 tel que rédigé.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 06
DÉCEMBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**5. RÉSOLUTION N° 2022-199
RÈGLEMENT N° R-2022-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N° R-2022-004 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS(ES)
MUNICIPAUX: ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'adopter le règlement n° R-2022-006 en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux qui vise à actualiser le précédent règlement n° R-2022-004 pour y inclure une pleine rémunération dans le cas où l'élu.e est présent.e soit au caucus, soit à la séance ordinaire mensuelle.

**6. RÉSOLUTION N° 2022-200
AUDIT COMPTABLE DE L'AÉROPORT / ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2021: DÉPÔT**

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'accepter en dépôt l'audit comptable des états financiers de l'aéroport de Natashquan pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

**7. RÉSOLUTION N° 2022-201
CALENDRIER 2023 DES SÉANCES MUNICIPALES DE
NATASHQUAN: ADOPTION**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Les séances se tiendront le mardi et débiteront à 19h00.

17 janvier 2023	07 février 2023	14 mars 2023
04 avril 2023	02 mai 2023	06 juin 2023
11 juillet 2023	08 août 2023	12 septembre 2023
03 octobre 2023	07 novembre 2023	05 décembre 2023

QU'UN avis public relatif au présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 06
DÉCEMBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**8. RÉSOLUTION N° 2022-202
TARIFS APPLIQUÉS AU CAMPING MUNICIPAL POUR
L'ANNÉE 2023: ADOPTION**

ATTENDU la nécessité d'établir la grille tarifaire du camping municipal « Chemin Faisant » pour l'année 2023;

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

DE reconduire les tarifs appliqués en 2022 tels que détaillés ci-dessous :

2023 – Tarifs avant taxes

Tente sans service	25,00 \$
Tente avec services	28,00 \$
Tente supplémentaire (même terrain)	15,00 \$
Motorisé sans service	29,00 \$
Motorisé avec services	34,00 \$
Membres FQCC, motorisé avec services (rabais 10%)	30,60 \$

**9. RÉSOLUTION N° 2022-203
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET
PPA-CE / TRANSPORTS QUÉBEC: APPROBATION**

ATTENDU que la municipalité de Natashquan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 06
DÉCEMBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la municipalité de Natashquan approuve les dépenses d'un montant de 19 462,50 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**10. RÉOLUTION N^o 2022-204
RENOUVELLEMENT DES ENTENTES POUR L'ANNÉE 2023 /
TRANSPORTS CANADA / AÉROPORT CYNA:
AUTORISATION**

ATTENDU que l'entente de contribution, dans le cadre du Programme de subvention à l'entretien et à l'exploitation de l'aéroport de Natashquan arrivera à échéance le 31 décembre 2022;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

DE confirmer que la municipalité de Natashquan signera les ententes qui couvriront la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

DE signifier que les membres du conseil municipal souhaitent que se poursuivent les discussions auprès de Transports Canada afin que des modifications soient apportées aux modèles actuels des baux immeuble et équipement.

**11. RÉOLUTION N^o 2022-205
REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS - DONS,
MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES
DONT LA VALEUR EXCÈDE 200 \$: DÉPÔT**

ATTENDU que le secrétaire-trésorier tient un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage dont la valeur excède 200 \$ tel que stipulé dans la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 06
DÉCEMBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE le registre du secrétaire-trésorier au sujet des déclarations reçues au cours de la dernière année pour les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages dont la valeur excède 200 \$ soit déposé au conseil;

QUE le secrétaire-trésorier déclare qu'il n'y a aucune inscription au registre de déclarations de dons et autres avantages des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

QUE le registre soit rendu public.

**12. PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION N° R-2023-001:
AVIS DE MOTION**

Avis est donné par la conseillère Lyne Hounsell que la municipalité de Natashquan prendra en considération, pour adoption dans une séance ultérieure, le règlement n° R-2023-001 relatif à la taxation municipale pour l'année 2023.

**13. RÉOLUTION N° 2022-206
PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION N° R-2023-001 :
DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

QUE le projet de règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023 soit déposé tel que libellé.

**14. RÉOLUTION N° 2022-207
DEMANDE DE DON / CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE:
AUTORISATION**

ATTENDU l'aide financière demandée par le Centre d'Action Bénévole, organisme offrant un soutien de première ligne aux Aînés de la Minganie;

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'accorder un don au montant de 500,00 \$ à cet organisme.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 06
DÉCEMBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**15. RÉSOLUTION N° 2022-208
PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE 2022-2023:
AUTORISATION D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT le poste à combler pour la surveillance des activités à la patinoire municipale ainsi que l'entretien des installations pendant la saison hivernale 2022-2023;

CONSIDÉRANT le souhait manifesté par les membres du conseil de reconduire madame Micheline McKinnon dans les fonctions qu'elle occupait les années précédentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

DE procéder à l'embauche de madame Micheline McKinnon pour la période hivernale lorsque les conditions le permettront.

DE fixer le salaire horaire à 20,00 \$ \$ l'heure à raison de 40 heures par semaine.

**16. RÉSOLUTION N° 2022-209
EMPLOYÉ.ES MUNICIPAUX / JOURNÉES DE MALADIE OU
D'OBLIGATION FAMILIALE: AUTORISATION**

ATTENDU que les employé.es municipaux bénéficient de 12 journées de maladie par année ou obligation familiale;

ATTENDU que les journées non utilisées ne sont pas monnayables ou accumulables;

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à payer annuellement, au 31 décembre de chaque année, 50% de la valeur des journées de maladie ou d'obligation familiale non utilisées pendant l'année courante.

D'inscrire cette compensation administrative dans les contrats des employé.es municipaux.

**17. RÉSOLUTION N° 2022-210
GESTION DES CHIENS ERRANTS / MRC DE MINGANIE:
DEMANDE D'INTERVENTION**

ATTENDU les plaintes récurrentes reçues par l'administration municipale émanant des citoyens et citoyennes concernant le problème des chiens errants dans le périmètre urbain de Natashquan;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 06
DÉCEMBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ATTENDU le désir de la municipalité de mettre en place une solution adéquate à la gestion des chiens errants sur son territoire, notamment au regard de la sécurité des résidents, en particulier celle des enfants;

ATTENDU que la problématique de la gestion des chiens errants est une préoccupation régionale en l'absence d'une proximité d'organisme de type SPCA et qu'une municipalité, seule, peut difficilement mettre en place une réponse adaptée à cette problématique;

ATTENDU qu'une demande déposée par la municipalité a été transmise à la MRC de Minganie pour qu'une solution régionale soit recherchée;

Il est proposé par le conseiller Jacques Tanguay, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

DE réitérer à la MRC de Minganie le besoin urgent d'intervenir face à cette problématique et de demander à celle-ci de faire diligence dans ce dossier.

**18. RÉSOLUTION N° 2022-211
COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 novembre 2022 et en autorise le paiement.

**19. RÉSOLUTION N° 2022-212
COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Jacques Tanguay et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 30 novembre 2022 et en autorise le paiement.

20. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de novembre 2022, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 06
DÉCEMBRE 2022 À 19h00, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

21. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

22. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions et fait part notamment des avancées dans le dossier du secteur de Pointe-Parent.

**24. RÉSOLUTION N^o 2022-213
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 19h55.

Henri Wapistan
Maire

Denis Landry
Directeur général